



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFLUENZA AVIAIRE : LEVÉE DE LA ZONE DE SURVEILLANCE AUTOUR DE BIDACHE, DERNIÈRE ZONE RÉGLEMENTÉE DU DÉPARTEMENT

à Pau, le 3 septembre 2021

Le virus en cause (H5N8) atteint exclusivement les oiseaux ; il n'est pas transmissible à l'être humain. La consommation de viande, foie gras et œufs ne présente donc aucun risque.

Après quelques cas sporadiques dans les Yvelines et en Corse, le Sud-Ouest de la France a été confronté depuis début décembre à un épisode majeur d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Dans cette zone, après de premiers cas dans le marais d'Orx dans les Landes, la maladie a ensuite circulé activement en zone Chalosse, et dans les départements limitrophes (Gers, Pyrénées-Atlantiques, Haute-Pyrénées). Durant cet épisode, près de 500 élevages ont été déclarés infectés dont une très grande majorité dans les Landes.

Au fil de l'évolution de la situation sanitaire, des zones réglementées ont été mises en place visant à réduire fortement les mouvements de volailles, sauf dérogations encadrées, pour réduire au maximum la diffusion de la maladie au sein des élevages du département.

Des surveillances organisées par l'État ont été réalisées dans les élevages commerciaux et les basses-cours autour des foyers visant à vérifier l'absence du virus et ainsi libérer progressivement des zones. Tout d'abord, l'ensemble des zones de protection, à l'exception de celle située autour d'un foyer à Bidache pour lequel un protocole de sauvegarde génétique est en cours, ont été levées fin mars et courant avril 2021. Puis, les zones de surveillance ont été progressivement levées, également sur la base de surveillances sanitaires.

Suite à l'abattage du foyer de Bidache début août, à la réalisation des opérations de nettoyage-désinfection dans l'élevage concerné et aux surveillances menées dans la zone réglementée liée à ce dernier foyer en cours, l'arrêté pris ce jour permet de lever la zone de surveillance autour du foyer de Bidache (18 communes dans les Pyrénées-Atlantiques et 6 communes dans les Landes).

Ces communes passent en zone indemne.

Cette zone de surveillance était la dernière zone réglementée encore en vigueur en France au titre de l'épisode 2020-2021, sa levée supprime donc toutes les mesures de restrictions jusque-là en vigueur (notamment surveillances liées aux mouvements des volailles présentes dans la zone, autorisation obligatoire avant toute mise en place de volailles, interdiction des marchés et foires).

En synthèse, pour les Pyrénées-Atlantiques, l'épisode IAHP 2020-2021 a concerné :

- 58 élevages déclarés foyers ;
- l'abattage de 465 000 volailles dans le département (foyers et dépeuplements préventifs) ;
- jusqu'à 453 communes en zone réglementée sur les 546 que compte le département.

Les travaux sur la feuille de route annoncée le 8 juillet 2021 par M. Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture, se poursuivent et donneront lieu à de prochaines évolutions réglementaires en matière de biosécurité et de gestion du risque.

Si la levée de cette zone réglementée est le signe d'une sortie de l'épizootie, la vigilance doit rester, pour tous, de mise considérant que le risque influenza lié à l'avifaune reste élevé au niveau européen. En effet, des cas persistent en Europe du Nord, notamment 14 cas détectés ces dernières semaines dans l'avifaune (Pays-Bas, Estonie, Finlande) dont certains à moins de 1 000 km des frontières françaises, ainsi qu'un foyer en élevage en Pologne.

Par ailleurs, un foyer vient d'être déclaré le 2 septembre 2021 chez un négociant d'oiseaux captifs en Belgique. Une zone réglementée a été mise en place et touche 6 communes du département du Nord.

La surveillance clinique des volailles ainsi que l'application des mesures de biosécurité par tous, doivent continuer à être strictement respectées.

Contacts :

- Direction départementale de la protection des populations des Pyrénées-Atlantiques : ddpp@pyrenees-atlantiques.gouv.fr / 05.47.41.33.80 (en semaine) ;
- Standard Préfecture : 05.59.98.25.25 (soirs et week-ends).